



de Vous à Nous!

LETTRE D'INFORMATION // NEWSLETTER // FÉVRIER 2026

Édito

... l'engagement collectif pour le bien de notre commune

En ce début d'année 2026 je viens, avec le Conseil Municipal, vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

Au cours des derniers mois de 2025, la maison des associations a été terminée ; il reste quelques aménagements intérieurs pour pouvoir l'utiliser.

Le Citystade et le club-house du Tennis Club des Ogres ont été inaugurés le 18 octobre dernier.

Les chauffages réversibles des gymnases, de la salle polyvalente et de la salle des associations fonctionnent depuis la mi-novembre pour le bonheur de leurs utilisateurs.

Je remercie tous ceux qui ont participé à la cérémonie du 11 novembre, tout particulièrement les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants.

Enfin, les fêtes de fin d'année ont été l'occasion de moments conviviaux avec un magnifique marché de

Noël les 6 et 7 décembre, qui a rencontré une nouvelle fois un franc succès, et par la distribution du traditionnel colis de Noël à nos aînés.

Alors que mon mandat de maire arrive à son terme, je garderai le souvenir des moments partagés avec vous et de l'engagement collectif pour le bien de notre commune et l'intérêt général. Ce fut un honneur de contribuer, à mon humble place, au service de notre communauté et de voir se concrétiser de nombreux projets pour le bien commun.



Belle et bonne année.

Votre maire,
Bruno Vigne-Ulmier

Zoom

Nouveaux horaires au service urbanisme

Pour mieux accueillir le public et optimiser son organisation, le service urbanisme reçoit désormais **uniquement sur rendez-vous les mardis et jeudis de 13h à 16h30.**

Pour prendre rendez-vous :
04 90 74 94 35 - urba2@gargas.fr

Bien vivre à Gargas



Colis de Noël

Le 16 décembre 2025, la municipalité a remis pas moins de 527 colis à nos aînés, dont les résidents du Village Luberon Château.

Constitués de produits locaux, ces colis ont été préparés par les membres de la Commission Action Sociale, aidés de bénévoles. Certains colis ont été portés au domicile des personnes ne pouvant se déplacer lors de la distribution à la salle polyvalente. Les résidents des Ephaad, domiciliés auparavant à Gargas, n'ont pas été oubliés. Chaque année, cette action réalisée sans distinction de revenus, permet à chacun de partager un moment chaleureux et de savourer un peu de douceur pendant les fêtes.



Des ateliers utiles pour nos aînés

Comme chaque année, la municipalité a renouvelé la convention de partenariat avec l'ASEPT* PACA afin de mettre en place des ateliers gratuits pour les personnes de plus de 60 ans.

- **Un atelier numérique** : 10 séances du 4 février au 8 avril 2026, de 13h30 à 15h30, assuré au Cyber Espace par M. BATTAGLINI.
- **Un atelier mémoire** : 10 séances du 6 mai au 8 juillet 2026, de 10h à 12h organisé à la salle polyvalente par Mme MAILLARBAUX.
- **Un atelier "gestes de premier secours"** : 4 séances de 2 h (dates à prévoir).

Inscriptions :
Mme LAURENT
Tél. 06.77.77.35.06
Mail : adjoint1@gargas.fr

*Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires



« La politique c'est l'art de rendre possible le nécessaire. »

(Cardinal de Richelieu)

Vous pouvez télécharger

« De Vous à Nous » sur notre site www.gargas.fr, vous abonner auprès de info@gargas.fr pour le recevoir par mail, le retirer à l'accueil de la mairie ou dans les présentoirs prévus à cet effet à la boulangerie ou au magasin Vival



Un matin magique à l'école maternelle des Sources

Le 18 décembre, l'école maternelle a vécu un moment tout particulier : le Père Noël est venu en personne, un peu en avance, pour déposer ses cadeaux avant la grande tournée de Noël. Chaque classe a eu le bonheur de le recevoir et les enfants ont vécu des instants remplis de magie et d'émotion.

Au fil des visites, le Père Noël a remis un cadeau à chacun et un autre pour toute l'école, pris des photos souvenirs et partagé des moments complices: des mains tendues, des secrets chuchotés à l'oreille et même des dessins offerts en retour.

Les rires, les yeux émerveillés et les petites attentions échangées ont fait de cette matinée un moment féerique que personne n'oubliera. Cette visite a permis à tous de plonger dans l'esprit des fêtes, avec chaleur et émerveillement, et de terminer l'année sur une note joyeuse et lumineuse.



Rentrée scolaire : des classes bien équilibrées

La rentrée scolaire 2025/2026 a débuté dans de bonnes conditions pour nos écoles. À l'école élémentaire Les Ores, 163 élèves sont répartis sur 8 classes, avec des effectifs compris entre 18 et 22 élèves par classe. Parmi elles, 3 classes sont en double niveau (CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2), permettant un enseignement adapté à chaque niveau tout en favorisant la cohésion entre les élèves.

À l'école maternelle Les Sources, en maintenant et même en renforçant les effectifs, Gargas assure la pérennité de ses classes, là où d'autres écoles ferment dans certaines communes du territoire. 106 enfants sont répartis sur 4 classes, avec 30 en Petite Section (PS), 36 en Moyenne Section (MS) et 40 en Grande Section (GS). Le maintien des 4 ATSEM garantit un accompagnement attentif et rassurant, offrant à chaque enfant les repères nécessaires pour bien démarrer leur parcours scolaire.

Cette rentrée illustre l'importance d'un encadrement solide et d'une organisation équilibrée pour donner à tous nos élèves les meilleures conditions pour grandir et apprendre.



Des sorties d'écoles sans fumée

Depuis le 29 juin 2025 la réglementation nationale a renforcé l'interdiction de fumer à proximité immédiate des établissements accueillant des mineurs. Le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 précise qu'un périmètre d'au moins dix mètres autour des entrées et sorties des écoles, des collèges et des lycées est désormais concerné. Cette évolution s'inscrit dans une logique de protection, limiter l'exposition des élèves au tabagisme passif et préserver un environnement scolaire plus sain pour tous.

La commune a appliqué cette nouvelle règle en déplaçant les cendriers qui se trouvaient près des portails des écoles. Ils ont été installés plus loin, ce qui permet à ceux qui le souhaitent de fumer uniquement hors du périmètre interdit et garantit aux enfants une sortie et une entrée d'école sans fumée.

Cette règle concerne chacun, parents, accompagnants, visiteurs et passants. La signalétique espace sans tabac rappelle la réglementation et une amende forfaitaire de 135 euros peut être appliquée en cas de non-respect.

En faisant chacun attention, nous rendons l'école plus sûre pour tous.





La page du CME



Installation du nouveau Conseil Municipal des Enfants, prêt à s'engager et proposer

Depuis la rentrée scolaire 2025, le village compte un nouveau Conseil Municipal Enfant (CME) pour la période 2025-2027, composé de 10 jeunes élus.

Les réunions d'information de juin 2025 ont permis de constituer cette nouvelle équipe, en remplacement de ceux partis pour le collège. Font partie du nouveau CME : Stella F., Yoana P., Noa V., Tom L., Lina E., Maeva S., Pauline T., Théa P., Marie-Sophie L. et Lola G.

Les premières séances de travail ont déjà commencé et les jeunes conseillers se montrent force de propositions pour améliorer le "bien vivre" des enfants dans le village. Leurs projets s'inscrivent dans des thématiques variées : environnement, sport, culture, citoyenneté, relations intergénérationnelles, solidarité et sécurité routière.

Le 16 décembre 2025, lors du Conseil Municipal Adultes et en présence des familles, Monsieur le Maire a remis à chaque enfant l'écharpe tricolore et le diplôme de Conseiller Municipal Enfant, officialisant ainsi l'installation du nouveau CME.



Commémoration du 11 Novembre : un devoir de mémoire et de transmission

Les jeunes élus du CME ont participé à la cérémonie de commémoration du 11 novembre qui s'est tenue au monument aux morts de Gargas.

Par leur présence et leur attitude respectueuse, ils ont fait honneur aux soldats morts pour la France pendant la 1ère guerre mondiale.

Devant l'assemblée présente, ils ont fait la lecture du texte de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre puis ont énoncé les noms des Gargassiens tombés sous le feu de cette guerre. Les uns après les autres, ils ont déposé une fleur au pied du monument aux morts, puis certains ont accompagné les autorités pour les dépôts de gerbes.

S'en est suivi un moment de recueillement avant le chant de l'hymne national "La Marseillaise", repris par toute l'assemblée mais aussi par les jeunes élus comprenant l'importance et l'impact des paroles.

Les enfants ont été chaleureusement remerciés par le maire et les autorités présentes pour leur comportement exemplaire et leur engagement face au devoir de mémoire afin que l'on n'oublie pas ce qui s'est passé.



Une restauration scolaire qui progresse, pour le plaisir et la santé des enfants

La municipalité a engagé plusieurs évolutions pour améliorer la restauration scolaire, en modernisant les équipements et en renforçant la qualité nutritionnelle des repas. L'objectif est de proposer aux enfants des repas équilibrés, variés, et préparés dans de bonnes conditions, tout en facilitant le travail du personnel.



Bien manger, apprendre et découvrir

Les menus sont élaborés à l'avance sous la supervision d'une diététicienne, attentive à l'équilibre nutritionnel et à la diversité des repas. Ils intègrent des produits locaux en circuit court et des produits issus de l'agriculture biologique afin de se rapprocher au maximum des objectifs de la loi Egalim.

Les approvisionnements s'appuient sur des partenaires locaux réguliers : EARL Les Grès pour le miel et le petit épeautre, Les Gourmandises de Fontaine pour le pain, Alazard pour la viande, Passion Fruit pour les fruits et légumes.

Pour l'approvisionnement complémentaire : Épi Saveurs, Relais d'Or, Passion Froid et Pro à Pro.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2025, chaque lundi, le pain traditionnel est remplacé par du pain semi complet, fourni par la boulangerie du village "Les gourmandises de la fontaine". Ce pain, plus riche en fibres et en nutriments essentiels, favorise une meilleure digestion et un apport énergétique plus durable pour les enfants. Le retour est très positif, cette nouveauté est appréciée, sans augmentation du gaspillage à quantité commandée identique.

À la suite d'une proposition du Conseil Municipal des Enfants, une dimension pédagogique s'est ajoutée à la restauration scolaire. Les élèves découvrent désormais un plat régional par mois. Le 16 décembre 2025, le premier menu régional a mis à l'honneur la tartiflette. Une carte de France affichée dans le réfectoire permet de situer l'origine du plat et de créer un lien concret entre l'assiette et son territoire.

Donner du sens à ce que l'on mange, éveiller la curiosité et le goût de la découverte. Une démarche en cohérence avec le thème de travail de l'école élémentaire cette année, les régions et leurs traditions. La cantine devient ainsi un lieu de transmission, autant que de restauration.

Des équipements modernisés pour mieux travailler

La cantine principale de l'école élémentaire est désormais équipée de matériel performant permettant la préparation des repas directement sur place. Les anciens fours à gaz ont été retirés au profit de deux fours à vapeur, plus précis et mieux adaptés aux exigences actuelles. La sauteuse à gaz a été remplacée par un équipement à induction, offrant davantage de confort et de maîtrise en cuisine.

La cantine maternelle a également bénéficié d'un réaménagement complet. De nouveaux équipements ont été installés, lave-vaisselle, meubles de rangement, four, réfrigérateur, avec une disposition repensée. L'objectif est de soulager le personnel dans les gestes du quotidien et d'améliorer les conditions de travail.



Une restauration scolaire qui progresse, pour le plaisir et la santé des enfants



Restauration scolaire : un passage de relais réussi



Après plus de 11 années au service de la restauration scolaire, Maryse a pris sa retraite le 1er septembre 2025. Responsable de la cuisine scolaire depuis 2014, elle a contribué à maintenir la qualité et le bon fonctionnement du service, laissant derrière elle une équipe solide et expérimentée.

Pour lui succéder, Aurélie, qui était auparavant agent polyvalent à la cantine, agent d'entretien et animatrice à l'ALSH, a été nommée responsable de restauration. Titulaire d'un CAP Agricole « Services en milieu rural » et d'un Certificat de Formation Générale, elle a continué à se former tout au long de sa carrière, assurant ainsi une transition sereine et efficace.

Sandra, qui occupait également des fonctions d'agent polyvalent et d'animatrice au centre aéré, a été retenue pour le poste d'agent d'aide à la restauration. Elle poursuit sa formation en interne et suit parallèlement des modules professionnels pour renforcer ses compétences.

Laura, recrutée en janvier 2025 pour assurer le remplacement d'un agent absent, occupe aujourd'hui un poste polyvalent d'agent technique aux services des écoles. Elle partage son temps entre entretien et service à la cantine, garantissant la continuité et le bon fonctionnement du service.



Cantine ouverte : découvrir et partager le quotidien des écoliers

Le 15 octobre dernier, la commune, en partenariat avec le Parc Régional du Luberon et le SIRTOM, a organisé la 2ème édition de la journée "cantine ouverte" au sein de la cantine scolaire. Une quarantaine de personnes, parents d'élèves, agents communaux, représentants du Parc et du SIRTOM ainsi que des élus, ont été invitées à partager un repas préparé par notre personnel de cantine, dans une ambiance conviviale.

L'objectif était de faire découvrir le lieu où déjeunent les écoliers au quotidien, de rencontrer et d'échanger avec l'équipe de cantine, et de s'informer sur les actions mises

en place pour assurer des repas de qualité dans de bonnes conditions pour les enfants.

Les parents et partenaires présents ont apprécié les efforts déployés pour limiter le gaspillage alimentaire et trier les autres déchets, comme les emballages. Les enfants participent également à cette démarche: à la fin de chaque repas, ils trient leurs déchets grâce à une poubelle alimentaire avec pesée et une poubelle pour les emballages.

Les repas sont préparés en fonction du nombre d'enfants présents chaque jour, afin d'éviter toute production excédentaire et de mieux gérer les ressources.



Des équipements sportifs pensés pour le quotidien

Samedi 18 octobre, élus, habitants et représentants associatifs se sont réunis pour inaugurer deux équipements dédiés au sport et à la jeunesse, le Citystade du quartier des Serres et le nouveau local du Tennis Club des Ogres. Implanté au quartier des Serres, le Citystade propose désormais un espace de pratique sportive en plein air, accessible à tous et notamment aux écoles du village. Football, basket, temps de jeu ou simples moments de rencontre, ce lieu est pensé pour les jeunes comme pour l'ensemble des habitants. Sa réalisation a été rendue possible grâce au soutien financier de la Région Sud et de l'Agence nationale du Sport, aux côtés de l'engagement de la mairie.

Du côté du Tennis Club des Ogres, le nouveau club-house marque une étape importante dans la vie de l'association. Ce local offre de meilleures conditions d'accueil et de fonctionnement aux bénévoles et aux licenciés. Une grande partie des travaux a été réalisée en régie, par les agents municipaux, mettant en valeur leur savoir-faire et leur implication au service du collectif.

À travers ces équipements, le sport, la jeunesse et la vie associative trouvent des réponses concrètes. Des projets utiles, construits avec des partenaires et des équipes engagées, pour accompagner la vie locale et renforcer les liens au quotidien.



Marché de Noël

Les 6 et 7 décembre dernier, Gargas accueillait sa sixième édition du marché de Noël. En parallèle dans la salle polyvalente, les santonniers invités par l'association "Les Lutins de l'Avent" tenaient leur troisième salon pour le plus grand bonheur des amateurs en tous genres.

Pour que cet événement puisse avoir lieu, il est à souligner le travail soigné des employés du service technique de notre municipalité, avec une mention spéciale pour la réception des chalets sous la pluie et le travail de préparation considérable des organisateurs de l'événement. Une palme à remettre également aux 25 bénévoles qui ont œuvré pour la décoration et le fonctionnement ainsi que les lutins qui accompagnaient le Père Noël.

Toutes professions confondues, ce sont 66 artisans (en plus des commerces du village) qui ont permis aux nombreux visiteurs étalés sur le week end, de se restaurer, de compléter leurs crèches ou de trouver des idées cadeaux pour terminer la fameuse liste envoyée au Père Noël.

Au milieu des chalets trônait fièrement une patinoire pour le bonheur des petits et grands. L'ambiance musicale, la rencontre du Père Noël, la calèche, les ballades à Poney, les P tits ânes, les chanteurs traditionnels provençaux déambulant, le concert de saxophone et les 30 choristes qui se sont produits gracieusement dans notre église, et le feu d'artifices ont contribué au succès de cet événement.

A noter également les deux précieuses et fidèles associations partenaires que sont d'une part Gargas Lecture Loisirs, qui a offert aux enfants, outre la lecture de contes de Noël dans la bibliothèque, la mise à disposition de jeux en bois et une séance de maquillage de Noël ; d'autre part l'association Gargas en Fête qui a permis à tous les exposants et bénévoles de bénéficier gracieusement de café avant l'ouverture du marché, et a complété l'offre de restauration avec une tartiflette et une buvette qui ont ravi de nombreuses personnes.

Chaque année, les organisateurs mettent un point d'honneur à apporter des axes d'améliorations pour que cet événement soit meilleur chaque année, pour le bonheur des petits et des grands.



Rencontre de fin d'année avec les associations

Fin novembre, le maire et l'adjointe à la vie associative ont organisé une réunion avec les présidents des associations de la commune. Ce temps d'échange a permis de revenir sur l'année écoulée et d'aborder plusieurs sujets liés à la vie associative. Ces rencontres régulières favorisent le dialogue et la coopération, en permettant d'échanger sur les besoins des associations, leurs pratiques et le fonctionnement des équipements communaux.

Accès par badge dans les salles communales

La réunion a débuté par la présentation du nouveau dispositif d'accès par badge dans les salles communales (écoles, mairie, gymnases, local RCSC-CCFF...), en remplacement des clés. Une démonstration a permis aux associations de se familiariser avec son fonctionnement. Une remise personnelle des badges a été effectuée, afin d'en expliquer l'utilisation et de répondre aux questions.

Ce dispositif permet une gestion plus simple et plus sécurisée des accès, tout en assurant une meilleure traçabilité des utilisations des salles communales. Un accompagnement a été proposé dans les jours suivant l'installation pour les associations qui en ont exprimé le besoin.



Retour sur la Journée des Associations

Malgré une météo capricieuse, la Journée des Associations a connu une participation importante, avec la présence de nombreuses associations, témoignant de la richesse du tissu associatif local. L'ombre a été au rendez-vous et la pluie n'est apparue qu'en fin de matinée, permettant le bon déroulement des animations prévues.

La commune remercie l'ensemble des associations pour la confiance accordée, les membres de la commission mobilisés, la secrétaire, ainsi que les bénévoles. Un remerciement est également adressé à José ATO pour l'accompagnement musical et à Fanny Dagoumel pour le prêt des tapis, facilitant les démonstrations en extérieur.



Installation du chauffage dans les salles

Un point a été fait sur les travaux d'installation du nouveau système de chauffage dans les salles communales. Les contraintes du chantier ont entraîné des ajustements temporaires dans l'organisation des activités. L'équipe municipale remercie les associations pour leur compréhension et leur adaptabilité durant cette période. Ce nouvel équipement permettra d'améliorer le confort d'utilisation des salles et d'optimiser la consommation énergétique.



Un engagement au cœur de la vie locale

Les associations ont été invitées à partager leurs retours, afin de poursuivre l'amélioration de l'organisation des événements et des services proposés. Par leur engagement régulier, les associations et leurs bénévoles contribuent au dynamisme de la commune et à la création de lien social entre les habitants. L'équipe municipale leur adresse un remerciement sincère pour leur implication au quotidien.



Le bus france services fait étape place des jardins

Les permanences du Bus France Services, aussi appelé "Le Lien", se dérouleront place des Jardins pour accompagner chacun dans ses démarches du quotidien, simplement et sans rendez-vous. Les prochaines étapes auront lieu les 26 janvier, 23 février et 23 mars 2026, de 9h à 12h.

Mis en place par la CCPAL, ce bus itinérant offre un accompagnement humain et concret, de l'information à l'action. À bord, des agents formés vous aident pour de nombreuses démarches : administratives en ligne ou sur papier, déclaration de grossesse, formalités après une naissance, immatriculation d'un véhicule, carte grise, préparation de la retraite ou demande de pension de réversion. Un seul lieu, un seul point d'accueil, pour avancer dans vos démarches en toute simplicité.



La bonne vitesse, c'est celle qui respecte !

La sécurité sur les routes de notre village est une priorité. Pour mieux protéger tous les usagers, des radars pédagogiques ont été installés au cœur du village, sur la D101, routes d'Apt et du Jas, ainsi que sur la D83, route de Saint-Saturnin. Ces dispositifs rappellent l'importance d'adapter sa vitesse et de rester vigilant.

Des ralentisseurs et des plateaux traversants ont également été mis en place aux points stratégiques, afin de sécuriser les zones de passage pour les piétons et cyclistes. Ces aménagements visent à limiter la vitesse et à renforcer la sécurité de chacun, tout en sensibilisant les automobilistes aux bonnes pratiques de circulation.

La vigilance de tous reste essentielle pour que chacun circule sereinement dans le village.

Des consommations d'électricité maîtrisées

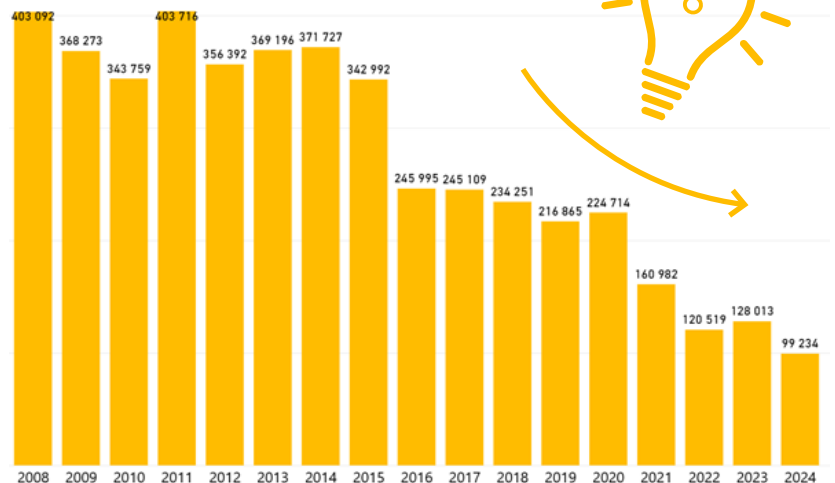
Depuis 2008, l'éclairage public a beaucoup évolué. À l'époque, il consommait plus de 400 000 kWh par an. En 2024, si rien n'avait changé, la dépense aurait été d'environ 27 500 €.

Comment est-ce possible ? Grâce au remplacement progressif des anciens lampadaires par des équipements plus économes et à une gestion plus fine des horaires d'éclairage, avec des périodes d'extinction quand les rues sont peu fréquentées. L'impact sur la facture communale est concret. En 2024, les actions engagées, associées à une baisse sensible du prix de l'électricité, ont permis de réduire la facture de 11 000 €, dont 5 700 € directement liés aux mesures mises en place sur l'éclairage public.

Les premières données 2025 laissent penser que l'on passera sous les 80 000 kWh. **En un peu plus de quinze ans, c'est près de 80 % de consommation en moins.** Moins d'énergie consommée, moins d'argent dépensé et un éclairage toujours assuré aux heures fréquentées. La transition énergétique, c'est plus d'écologie et plus d'économies !



Evolution annuelle des consommations d'éclairage public (kWh)



Gargas, un village durable



Quelle réglementation pour les trottinettes électriques ?

Les trottinettes électriques sont reconnues comme une nouvelle catégorie d'engins. Un décret en définit le statut, les équipements et les règles de circulation ainsi que les obligations des utilisateurs. Si certaines règles sont proches de celles des cyclistes, il existe des spécificités propres aux trottinettes motorisées.

Règles générales

Les utilisateurs doivent adopter un comportement prudent pour leur sécurité et celle des autres.

Il faut avoir au moins 14 ans pour utiliser une trottinette électrique.

Vitesse maximale autorisée : 25 km/h

Le transport de passagers est interdit, l'engin est à usage strictement personnel.

Une assurance de responsabilité civile est obligatoire, y compris pour les trottinettes en libre service. En cas de location, il convient de vérifier que l'assurance est bien comprise.

Le port d'écouteurs ou d'appareils émettant du son est interdit.

Trottoirs, pistes cyclables et chaussée

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf décision du maire. Dans ce cas, la vitesse doit être très modérée, autour de 6 km/h. Sinon, la trottinette doit être tenue à la main sans utiliser le moteur.

En agglomération, les pistes et bandes cyclables sont obligatoires lorsqu'elles existent. À défaut, la circulation est autorisée sur les routes limitées à 50 km/h.

Hors agglomération, la circulation est interdite sur la chaussée et limitée aux voies vertes et pistes cyclables, sauf autorisation particulière du gestionnaire de la voirie.

Le stationnement sur trottoir est possible s'il ne gêne pas les piétons.

Équipements

Le casque n'est pas obligatoire en ville mais reste conseillé. Il est obligatoire hors agglomération sur les routes limitées à 80 km/h.

De nuit ou par visibilité réduite, un équipement rétro réfléchissant est obligatoire.

Les trottinettes doivent être équipées de feux signalétiques, de dispositifs réfléchissants, de freins et d'un avertisseur sonore.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant obligatoire la nuit ou si la visibilité est réduite, recommandé le reste du temps

Casque

Avertisseur sonore

Système de freinage

Catadioptres arrière et latéraux

Feux de position avant et arrière

1 PERSONNE
14 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT
TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H
(PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)



Sanctions

Le non respect des règles de circulation ou l'usage du trottoir sans autorisation est puni de 135 € d'amende.

Le dépassement de la vitesse maximale de 25 km/h est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Plus d'informations sur

www.securite-routiere.gouv.fr
ou en flashant ce QR code





Territoire zéro chômeur, une expérimentation qui avance malgré les incertitudes

Au sein du Comité Local de l'Emploi, l'action s'est concentrée sur 3 objectifs : consolider l'existant, sécuriser les emplois, préparer l'avenir.

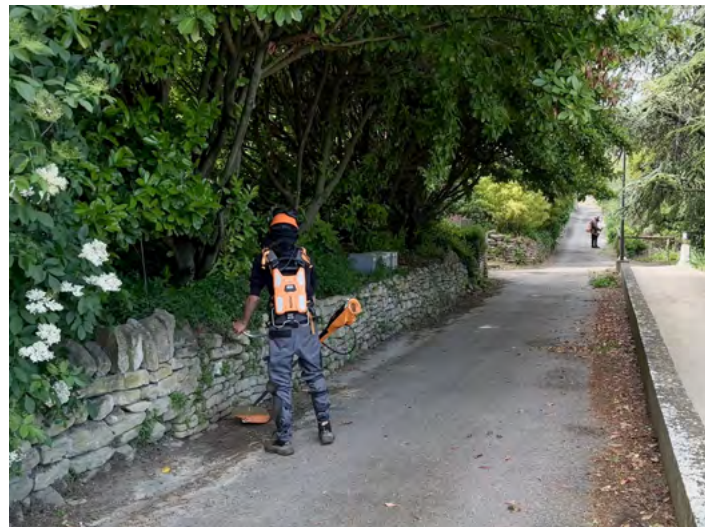
L'accompagnement de l'Entreprise à But d'Emploi Zou Vaï a été au cœur des priorités. Stabiliser son fonctionnement, soutenir son développement, maintenir les postes, dans un contexte national contraint, a demandé des choix, de la méthode et du dialogue avec l'ensemble des partenaires.

Face au besoin réel de nouvelles Entreprises de Lutte contre la Privation d'Emploi, l'équipe opérationnelle a engagé une évaluation partielle au printemps. Un outil de suivi des indicateurs a également été mis en place, actualisé deux fois par an, pour piloter plus finement et partager une vision commune avec les acteurs engagés.

Zou Vaï termine l'année avec 92 salariés conventionnés, soit 76 équivalents temps plein. Malgré une équipe encadrante réduite et non conventionnée, la direction a su réduire les coûts, développer de nouvelles activités et améliorer la situation économique. De nouveaux partenariats ont vu le jour, renforçant son ancrage et son utilité.

Parmi les initiatives marquantes, le partenariat avec l'entreprise Blachère pour le démantèlement et le reconditionnement de guirlandes lumineuses illustre une action utile socialement et vertueuse sur le plan environnemental, ouvrant la voie à un nouveau marché.

Au niveau national, le contexte reste incertain, avec un gel des effectifs annoncé à compter du 1er janvier 2026. La prolongation de l'expérimentation jusqu'à fin 2026 a été adoptée au Sénat avec l'accord du Gouvernement, sous réserve de l'adoption du Projet de Loi de Finances. Dans ce contexte budgétaire tendu, une chose demeure, l'expérimentation prouve son utilité sociale et sa capacité à créer de l'emploi quand on agit collectivement.



Mieux trier, ça s'apprend aussi au réfectoire

Dans les cantines, le tri ne se résume pas à des bacs de couleur. Il se vit, chaque jour, au moment du repas. Avec le Sirtom, une action a permis de reprendre les bons gestes avec les équipes et les enfants. Les cantinières ont pu poser leurs questions sur des déchets très concrets, serviettes en papier, boîtes de gants, coques de fromage, logos de recyclage. Du simple, du vrai, du quotidien.

Les élèves, eux, ont surtout voulu savoir ce qui se passe après la poubelle. Recycler, d'accord, mais que deviennent les déchets qui ne le sont pas, et notamment les ordures ménagères ? Ces échanges donnent du sens aux gestes et aident à mieux trier. On a aussi rappelé une règle essentielle : les emballages doivent être vidés et ne pas être imbriqués, un réflexe pas toujours naturel.

Le jour de l'intervention, le gaspillage est resté très limité, un peu plus de 5 kg pour 127 repas, soit 39 grammes par enfant, bien en dessous de la moyenne nationale. Une preuve que les efforts portent leurs fruits.

Enfin, des idées simples ont été partagées, comme l'exemple de l'école du Sacré-Cœur qui utilise désormais des serviettes en tissu. Des gestes simples, répétés chaque jour, qui font la différence. Quand on comprend, on agit mieux. Et c'est là que le tri devient un réflexe.



Date	Poids (kg)	Statut
Lundi 5 janvier 2026	5Kg54	BOF!
Mardi 6 janvier 2026	3Kg98	BIEN
Jeudi 8 janvier 2026	2Kg88	BIEN
Vendredi 9 janvier 2026	5Kg74	BOF BOF BOF !!

Conformément à la Loi du 27 février 2002, relative à la démocratie et aux libertés, les différents groupes politiques du Conseil municipal disposent ici d'un espace de libre expression. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs. Toute attaque ou mise en cause personnelle est interdite de publication, conformément à la législation en vigueur.

Paroles d' élu

Période électorale

La section habituellement dédiée à l'expression de la majorité municipale ne paraîtra pas dans ce numéro. Cette mesure vise à assurer la neutralité du magazine municipal jusqu'au terme de la période électorale.

Nous vous remercions de votre compréhension.

*L'équipe municipale majoritaire,
"S'unir pour l'avenir de Gargas"*

Paroles d' élu.e.s

Chers Gargassiennes et Gargassiens

En ce début d'année, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de belles surprises pour 2026.

Nous aurions souhaité que la communication avec des moyens "institutionnels", qui revêt un caractère de campagne de promotion publicitaire des réalisations et de la gestion d'une collectivité ne voit pas le jour moins de 2 mois avant le scrutin municipal, Article L52-1 du code électoral, al-2 « A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin... ». Cependant la majorité en a décidé autrement.

Au dernier conseil municipal de l'année 2025, la commune a vendu le terrain à côté de la Pharmacie à la SCI Flory, afin que celle-ci s'agrandisse pour faire un pôle santé, à un prix de 85 374€ alors que ce terrain est estimé par l'état à 94 860€, et, qu'au regard de son emplacement on aurait pu le vendre, plus cher, au plus offrant. Pourquoi faire un cadeau avec de l'argent public, à une entreprise privée, propriétaire des Pharmacies de Coustellet et de Gargas ? Pourquoi faire un cadeau alors que la maison de santé AXE à quelques mètres, également privée n'a pas bénéficié des mêmes avantages. Cette différence de traitement nous interpelle. Cet argent public aurait pu être utilisé à d'autres fins, entre autres pour améliorer l'accessibilité du VLC, ou pour nos aînés.

Autre délibération qui nous interpelle. Mme Laurence LEROY, notre regrettée Maire avait acquis au début de son mandat la licence IV du Bar Tabac du Chêne. A l'époque, elle "estime opportun d'acquérir cette licence IV pour maintenir l'activité économique et culturelle sur le territoire et maintenir une commune attractive et dynamique". Pourquoi vendre cette licence IV, les motivations de 2022 ne sont-elles plus d'actualité ? La seule motivation invoquée est : celle-ci sera périmée en 2027 si on ne l'utilise pas. Pourquoi tant de hâte 2 mois avant les élections ? Il serait plus judicieux de temporiser afin que, quelle que soit l'équipe qui sera élue, elle puisse mettre en œuvre un nouveau projet pour redynamiser le village.

*Florence Quaghebeur "Une nouvelle équipe au service de Gargas",
Marie Lyne Curnier, Thierry Armant "Gargas 2020 avec vous"
Pascal Berthemet, élu non affilié*



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire aux risques d'incendie



situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres de forêts, maquis, garrigues, landes.

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

**DÉBROUSSAILLER, C'EST LA MEILLEURE PROTECTION
POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE CONTRE
LES FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION**

Pour savoir si vous êtes concerné,
renseignez-vous auprès de votre mairie,
votre préfecture ou sur jedebroussaille.gouv.fr

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES

